Image not found or type unknown

Bail commercial et fond de commerce

Par **Sara22**, le **22/11/2017** à **06:29**

Bonjour,

Mes parents souhaitent revendre leur fond de commerce qui est actuellement une boucherie, la destination du bail precise " Boucherie, charcuterie et Tous commerce alimentaire générale'.

Le potentiel acquéreur souhaite y exercer l'activité de Boulangerie, est il indispensable de faire une demande de despecialition eu égard à la destination du bail qui indique ' tous commerce alimentaire"

Le bailleur peut il refuser cette nouvelle activité de boulangerie sans despécialisation,

Je vous remercie pour vos réponses
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés